**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Consultation du Bureau par voie électronique**

**2 juillet 2013**

**Point 1 de l’ordre du jour:
Utilisation des fonds alloués aux « autres fonctions du Comité » dans le cadre du
Plan pour l’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel**

|  |
| --- |
| **Résumé**Le Plan pour l’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel, approuvé par l’Assemblée générale pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 prévoit que 18 % des ressources soit allouées aux « autres fonctions du Comité » telles que décrites à l’article 7 de la Convention et dans les Directives opérationnelles. Le présent document présente une proposition révisée pour l’utilisation de ces fonds, préparée par le Secrétariat pour cette période. Exerçant les pouvoirs qui lui sont délégués par le Comité, le Bureau est invité à décider de l’utilisation des fonds alloués au titre de cette catégorie sur la base de cette proposition spécifique. Le Bureau est invité à prendre sa décision par le biais d’une consultation par voie électronique.**Décision requise :** paragraphe20 |

# Introduction

1. Le Plan d’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel et le plan budgétaire adoptés par l’Assemblée générale à sa quatrième session (résolution 4.GA 7), allouent 18 % du montant total aux « autres fonctions du Comité » telles que décrites à l’article 7 de la Convention et dans les Directives opérationnelles. Ces « autres fonctions » visent plus particulièrement à promouvoir les objectifs de la Convention, encourager et assurer le suivi de sa mise en œuvre à travers le renforcement des capacités des institutions et des communautés pour une sauvegarde efficace du patrimoine culturel immatériel, la sensibilisation à ce patrimoine et à son importance et la diffusion d’information sur les meilleures pratiques de sauvegarde.
2. Le montant total alloué pour cet exercice biennal (du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013) aux « autres fonctions du Comité » est de 1 107 811 dollars des États-Unis. Dans sa décision 6.COM 20, le Comité a décidé de continuer avec le mécanisme mis en place lors des sessions précédentes pour l’autorisation des dépenses dans cette catégorie. Dans cette décision, le Comité « délègue à son Bureau l’autorité de décider de l’utilisation des fonds alloués au titre du point 3 du Plan, sur la base de propositions spécifiques préparées par le Secrétariat ».
3. Le Bureau a précédemment approuvé trois plans de dépenses pour les fonds de 2012-2013. Dans sa décision 6.COM 2.BUR 4, le Bureau a approuvé un montant de 210 663 dollars des États-Unis pour utilisation au cours de la période du 1er janvier au 30 juin 2012. En juillet 2012, à la suite de la quatrième session de l’Assemblée générale, le Bureau a approuvé un deuxième plan de dépenses pour un montant supplémentaire de 594 000 dollars des États-Unis (décision 7.COM 3.BUR 5). Ce deuxième plan a été remplacé en novembre 2012 quand le Bureau a approuvé un plan de dépenses révisé d’un montant de 767 250 dollars des États-Unis (décision 7.COM 5 .BUR 5). À ce jour, le Bureau a par conséquent approuvé des à hauteur de 977 913 dollars des États-Unis (le total des plans un et trois), avec un solde restant de 129 898 dollars des États-Unis. La présente proposition de plan de dépenses couvre la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 et remplace donc les plans précédents.

# Résultats des dépenses antérieures au titre des « Autres fonctions du Comité » dans le cadre de cet exercice biennal

1. Tout d’abord, dans le Plan d’utilisation des ressources du Fonds pour 2010-2011, la ligne budgétaire concernée (« autres fonctions du Comité ») a connu le taux d’exécution le plus élevé (89%) de toutes les autres lignes budgétaires. Jusqu’à présent, la plus grande partie des fonds approuvés par le Bureau pour la catégorie « autres fonctions du Comité » a servi à compléter la stratégie global de renforcement des capacités pour une sauvegarde efficace du patrimoine culturel immatériel que le Secrétariat a développée ces trois dernières années, principalement à travers le développement de matériel et d’activités thématiques régionales.

## Renforcement des capacités

1. Pour l’exercice biennal en cours, le développement de contenus a été finalisé en anglais pour quatre programmes prioritaires pour le renforcement des capacités (ratification, mise en œuvre de la Convention au niveau national, élaboration d’inventaires avec la participation des communautés et de candidatures à la Liste de sauvegarde urgente) et une grande partie de ces supports a déjà été traduite en français. Une révision substantielle et une mise à jour de ces matériaux de base a également été menée suite à la révision des Directives opérationnelles par l’Assemblée générale et aux changements de procédure introduits par le Comité intergouvernemental. La traduction des documents dans d’autres langues que le français et l’anglais est principalement couverte par les budgets des projets opérationnels en fonction de leurs besoins spécifiques, cependant, une petite partie de ces fonds a également été utilisée pour mettre à jour les supports existants avec ces changements. Cette première série de matériaux de base a déjà été testée dans le monde entier et est actuellement en train d’être complétée par deux matériels de formation supplémentaires sur deux nouveaux thèmes : i) un ensemble de modules interactifs sur le développement de plans de sauvegarde et ii) une unité spéciale consacrée au patrimoine culturel immatériel et au développement durable qui visant à démontrer pourquoi la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est essentielle pour le développement durable en présentant les principaux arguments avec exemples et chiffres à l’appui.
2. Les efforts se sont poursuivis pour consolider et élargir le réseau de facilitateurs formés en 2011, qui mènent actuellement des ateliers de renforcement des capacités sur les thèmes prioritaires dans le monde entier. En avril 2012, l’utilisation de ces ressources a permis de former le personnel de l’École du patrimoine africain (EPA) au Bénin aux principaux concepts et mécanismes de la Convention, ainsi que plusieurs professeurs d’universités africaines dans le domaine du patrimoine, en étroite coopération avec le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA). La réunion de bilan des facilitateurs formés par l’UNESCO en Amérique latine, approuvée dans le précédent plan de dépenses (décision 7.COM 3.BUR 5), est prévue pour septembre 2013. Elle sera accueillie par le Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l’Amérique latine (CRESPIAL), le centre de catégorie 2 à Cuzco au Pérou avec lequel les coordinations sont déjà en cours.
3. Le Fonds du patrimoine culturel immatériel a cofinancé avec le Fonds-en-dépôt UNESCO/Bulgarie, le Forum des jeunes des Caraïbes sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 20 au 24 novembre 2013 à Saint-Georges, Grenade. Le forum a rassemblé 26 jeunes venant de 16 différents pays des Caraïbes[[1]](#footnote-1). Conformément à l’article 14 de la Convention, qui met l’accent sur la nécessité de programmes éducatifs, de sensibilisation et de diffusion d’informations à l’intention des jeunes, cette activité a permis aux jeunes participants d’explorer les concepts et les mécanismes de la Convention à partir des programmes de formation mentionnés ci-dessus, tout en établissant les bases pour leur permettre de devenir des acteurs actifs de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

## Promotion et diffusion des meilleures pratiques de sauvegarde

1. Après que le Comité intergouvernemental ait sélectionné en 2011 « Le musée vivant du Fandango » comme programme de sauvegarde reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention (Décision 6.COM 9.5), le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec l’Associação Cultural Caburé afin de développer du matériel audio-visuel et des publications pour contribuer à la promotion du programme à l’échelle mondiale. Dans ce cadre, des interviews, des études et une documentation photographique et vidéographique sur le programme du Musée vivant du Fandango ont été réalisées. En a résulté un guide pratique sur le musée vivant du Fandango qui inclura une brochure « programme en bref », deux émissions vidéo éditées et contenant des témoignages à la première personne des participants et des praticiens, ainsi qu’un reportage photographique. Ce matériel sera mis à disposition sur le site Web de la Convention et sera intégré dans les activités de renforcement des capacités en cours.

## Communication et visibilité

1. L’un des objectifs fondamentaux de la Convention est de sensibiliser à l’importance du patrimoine culturel immatériel et de veiller à son appréciation. À cet égard, le Secrétariat consacre des efforts considérables pour aider le Comité dans cette tâche :
* en publiant tous les ans des dépliants sur les éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité et les programmes sélectionnés pour le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde. Le Fonds du patrimoine culturel immatériel a soutenu la production de ces brochures en anglais et en français pour 2011 et 2012 ;
* en publiant des informations plus substantielles sur les éléments inscrits et sur les meilleures pratiques de sauvegarde sélectionnées par le Comité à travers une brochure cumulative biannuelle. L’impression de cette publication se fera grâce aux contributions extrabudgétaires, le Fonds du patrimoine culturel immatériel étant uniquement utilisé pour éditer, concevoir graphiquement et produire une version numérique disponible en ligne en anglais et en français. Le Centre international d’information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (ICHCAP), centre de catégorie 2 dans le République de Corée a généreusement pris en charge l’impression de la brochure 2010-2011.
1. Suite à la quatrième session de l’Assemblée générale qui a introduit un certain nombre d’amendements aux Directives opérationnelles, le Fonds a également soutenu la révision des *Textes fondamentaux de la Convention de 2003* dans les six langues de travail ainsi que l’impression des versions mises à jour.

## Service de gestion des connaissances

1. Enfin, la dernière catégorie du plan budgétaire est consacrée au maintien et à l’amélioration du système de gestion des connaissances de la Convention. Son importance a été reconnue à plusieurs reprises dans les précédents rapports du Comité à l’Assemblée générale sur ses activités et dans les décisions ultérieures des Organes statutaires de la Convention de 2003 concernant l’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel. Le système spécialisé de gestion des connaissances de la Section du patrimoine culturel immatériel est un outil de travail quotidien en constante évolution pour répondre aux besoins des différents utilisateurs qui vont du Secrétariat, aux États parties, le Comité et ses organes consultatifs mais aussi d’autres acteurs tels que les facilitateurs du programme de renforcement des capacités qui disposent désormais de leur espace web dédié.
2. En 2012-2013, d’importantes améliorations du système de gestion des connaissances ont été possibles. Une plus grande attention dédiée à la mise à jour des nouvelles sur la page d’accueil du site a donné une grande visibilité aux programmes de renforcement des capacités mis en œuvre à travers le monde, aux partenaires nationaux et aux donateurs. Le Secrétariat a également mis en place un outil d’inscription en ligne pour les participants aux différentes réunions statutaires qui a été utilisé par plus de 2 000 personnes. Les enregistrements audio de ces réunions sont mis en ligne pour consultation par le grand public. L’accessibilité des dossiers de candidature a également été améliorée pour une consultation en ligne à la fois des dossiers en cours de traitement pour un cycle donné et pour ceux qui restent en attente. De même, les rapports périodiques sont largement disponibles en ligne, ce qui constitue une formidable source d’informations sur les dispositions législatives, réglementaires et autres prises pour la mise en œuvre de la Convention. La gestion des demandes d’utilisation de l’emblème du PCI a également été automatisée, ce qui a grandement facilité la soumission et le traitement des demandes par les États Parties et le Secrétariat. Une [page web](http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00482) dédiée au dixième anniversaire de la Convention a été lancée en 2013. Toutes les parties prenantes impliquées dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont invitées à y partager les événements et les activités qu’elles organisent pour célébrer le dixième anniversaire. À ce jour, plus de soixante activités ont été signalées et peuvent être consultées sur une carte, un calendrier et une liste dans leur langue originale. Enfin, des programmations sont en cours pour permettre bientôt la création de pages de profil par pays qui rassemblera les différents types de données recueillies par le Secrétariat pour chaque pays. Avec de nouveaux développements, cet outil permettra d’améliorer non seulement la disponibilité de l’information pour le grand public, mais également un suivi efficace du Secrétariat.
3. D’autres rapports détaillés sur l’état d’avancement de la mise en œuvre et l’utilisation des fonds peuvent être trouvés dans les documents ITH/11/6.COM 2.BUR/4, ITH/12/7.COM 3.BUR/5 and ITH/12/7.COM 5.BUR/5.

# Dépenses proposées pour les « Autres fonctions du Comité » jusqu’au 31 décembre 2013

1. Les principales catégories de dépenses (voir annexe) restent inchangées et conformes aux Directives opérationnelles, aux résolutions de l’Assemblée générale et aux décisions du Comité: A) renforcement des capacités (48%), B) promotion et diffusion des meilleures pratiques de sauvegarde (7%), C), communication et visibilité (19%) et D) services de gestion des connaissances (26%)[[2]](#footnote-2). La présente décision du Bureau concerne la colonne « allocation révisée proposée » du tableau joint en annexe. L’augmentation de l’allocation correspondant aux fonds dont l’utilisation n’a pas encore été approuvée par le Bureau (129 898 dollars des États-Unis) se traduit par une augmentation de certaines lignes ainsi que par une réduction des lignes dédiées au développement des contenus pour les programmes de formation, l’organisation de l’atelier de renforcement des capacités avec l’Ecole du patrimoine africain (EPA) au printemps 2012, la publication des Textes fondamentaux et des brochures annuelles, et les services de gestion des connaissances. D’autres lignes restent inchangées.
2. Dans la catégorie **« renforcement des capacités » (point A)**, les principales dépenses proposées concernent le développement de programmes de formation et l’organisation d’un atelier de formation pour le personnel de l’Ecole du patrimoine africain (EPA) sur les inventaires avec la participation des communautés, suite à l’atelier mentionné ci-dessus de l’EPA sur la mise en œuvre de la Convention qui a eu lieu au printemps 2012. Pour les programmes de formation, l’accent sera mis sur la finalisation de la documentation existante afin de refléter les changements introduits par les organes statutaires de la Convention ainsi que la traduction en différentes langues. Bien que les coûts de traduction dans d’autres langues que le français et l’anglais sont autant que possible imputés à des projets opérationnels, le soutien du Fonds est nécessaire pour assurer une cohérence entre les différentes versions linguistiques. Il est également proposé qu’une partie des fonds soit consacrée à développer du matériel supplémentaire sur des thèmes spécifiques tels que le genre, l’éducation et leurs relations respectives au patrimoine culturel immatériel. Dans l’ensemble, cette catégorie reflète une augmentation totale de 163 811 dollars des États-Unis proposé dans le tableau annexé.
3. Aucun changement n’est proposé pour la ligne des **« meilleures pratiques de sauvegarde » (point B)** et le Secrétariat prévoit d’engager le reste des 50 712 dollars des États-Unis avant le 31 décembre 2013 pour le développement de matériel d’information supplémentaire concernant une ou deux des meilleures pratiques parmi celles qui ont déjà été sélectionnées par le Comité. Ces activités visent à encourager la recherche sur les mesures de sauvegarde incluses dans ces programmes et à rendre disponibles les informations à leur sujet ainsi que les expériences acquises.
4. Une légère augmentation de 17 337 dollars des États-Unis est proposée pour la catégorie **« Communication et visibilité » (point C)** ainsi qu’une reprogrammation des fonds disponibles pour un total cumulé de la catégorie C de 94 164 dollars des États-Unis. Les activités principales comprendront la révision des versions arabe, chinoise, russe et espagnole des *Textes fondamentaux* dans lesquelles un certain nombre d’erreurs ont été identifiées. Ce travail de révision sera achevé en 2013 afin de disposer de textes définitifs prêts à accueillir les amendements que l’Assemblée générale pourrait introduire à sa cinquième session en juin 2014 avant qu’une nouvelle version des *Textes fondamentaux* ne soit publiée. Les activités comprendront aussi la préparation à la fois du dépliant annuel sur les éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité et les programmes pour le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde inscrits et sélectionnés par le Comité à sa huitième session à Bakou, en Azerbaïdjan, et la brochure cumulative biannuelle pour 2012-2013. Les importants coûts d’expédition du matériel de renforcement des capacités et de communication pour les bureaux hors Siège, les Commissions nationales et les autres acteurs impliqués dans la stratégie de renforcement des capacités seront également couverts par ce montant.
5. Enfin la ligne **« services de gestion des connaissances » (point D)** peut être réduite de 48 250 dollars des États-Unis. Le Secrétariat prévoit d’engager le reste des 61 484 dollars des États-Unis avant le 31 décembre 2013 pour rendre les pages web profils des pays pleinement opérationnelles, adapter le site du patrimoine culturel immatériel à la nouvelle charte graphique de la page d’accueil de l’UNESCO et améliorer le niveau de sécurité des applications en ligne.
6. Il est rappelé au Bureau que, dans le but d’éviter des interruptions ou retards d’exécution, le Comité a décidé (décision 6.COM 20) d’autoriser la Directrice générale à effectuer des transferts entre les activités approuvées au titre de cette ligne du plan d’utilisation des ressources du Fonds jusqu’à un montant cumulé de 25 000 dollars des États-Unis. Le Secrétariat informerait alors le Bureau par écrit, lors de la session qui suit cette opération, des détails et des raisons de ces transferts. Comme décidé par le Comité, tout transfert excédant ce montant nécessiterait l’approbation préalable par le Bureau d’un plan révisé des dépenses. À ce jour, le Secrétariat n’a pas fait usage de cette flexibilité.
7. Le Bureau est invité à évaluer et à prendre une décision sur ce projet de plan de dépenses par le biais de la consultation par voie électronique, conformément à l’article 12.3 du Règlement intérieur du Comité. Le Bureau du Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

**PROJET DE DÉCISION 8.COM 2.BUR 1**

Le Bureau,

1. Ayant examiné le document ITH/12/8.COM 2.BUR/1 et son annexe,
2. Rappelant la résolution 4.GA 7 et la décision 6.COM 20,
3. Autorise les dépenses spécifiées dans ce document et son annexe ;
4. Demande au Secrétariat de rendre compte de l’avancement de la mise en œuvre et de la façon dont les fonds sont dépensés ;
5. Invite le Président du Comité à porter cette décision à l’attention du Comité lors de sa huitième session.

**Annexe**

| **Activité** | **Description** | **Total approuvé par les précédents Bureaux (2012-2013)** | **Plan d’allocation révisé**  |
| --- | --- | --- | --- |
| **A. Renforcement des capacités** | **375 000 $** | **535 811 $** |
| **A.1 Développement de contenus pour les nouveaux supports de renforcement des capacités : élaboration de plans de sauvegarde, patrimoine culturel immatériel et développement durable** | 100 000 $ | 81 000 $ |
| Développement de contenus pour les manuels des facilitateurs et des participants | Services professionnels pour le développement de contenus |
| **A.2 Production des supports de renforcement des capacités existants: mise en œuvre nationale, inventaire, candidatures à la Liste de sauvegarde urgente** | 115 000 $ | 218 811 $ |
| Pré-production | Services professionnels pour la traduction, la préparation de copies, la conception graphique, la mise en page et la correction d’épreuves |
| **A.3 Atelier de bilan pour les facilitateurs formés** | 80 000 $ | 80 000 $ |
| Atelier pour 10 à 15 facilitateurs | Voyage et séjour des participants, salles de réunion et équipement, frais de reproduction, déplacements locaux, hospitalité, communication, expédition |
| **A.4 Premier Forum des jeunes des Caraïbes sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**  | 20 000 $ | 20 000 $ |
| Atelier de 3 jours sur la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour 25 à 30 participants issus d’organisations de jeunes  | Voyage et séjour des participants, services de facilitation et dépenses associées, salles de réunion et équipement, frais de reproduction, déplacements locaux, hospitalité, communication, expédition |
| Atelier de renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine culturel immatériel d’une institution africaine de formation de gestionnaires du patrimoine  | Voyage et séjour des participants, salles de réunion et équipement, frais de reproduction, déplacements locaux, hospitalité, communication, expédition | 60 000 $ | 56 000 $ |
| Atelier de renforcement des capacités sur l’élaboration d’inventaires du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés d’une institution africaine de formation de gestionnaires du patrimoine | Voyage et séjour des participants, salles de réunion et équipement, frais de reproduction, déplacements locaux, hospitalité, communication, expédition | 0 $ | 80 000 $ |
| **B. Promotion et diffusion des meilleures pratiques de sauvegarde** | **75 000 $** | **75 000 $** |
| Recherche, documentation, publication et diffusion de deux meilleures pratiques déjà sélectionnées par le Comité | Services professionnels pour le développement de contenus, la préparation de textes, la conception graphique et la mise en page en anglais et en français  | 75 000$ | 75 000 $ |
| **C. Communication and visibilité** | **189 663 $** | **207 000 $** |
| **C.1 Publication des Textes fondamentaux (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)** | **90 000 $** | **63 000 $** |
| Pré-production des éditions 2012 et 2014 | Services professionnels pour la traduction, la préparation de copies, la conception graphique, la mise en page et la correction d’épreuves | 20 000 $ | 41 000 $ |
| Impression de l’édition 2012 | Coûts d’impression de 16 700 copies (7 000 en anglais, 1 000 en arabe, 700 en chinois, 2 000 en espagnol, 5 000 en français et 1 000 en russe). | 70 000 $ | 22 000 $ |
| **C.2 Publication de dépliants sur les listes de sauvegarde urgente et représentative et le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde (anglais et français)** | **47 000 $** | **39 000 $** |
| Impression des dépliants 2011 | Coûts d’impression de 7 000 copies supplémentaires (4 000 en anglais et 3 000 en français) | 23 000 $ | 18 000 $ |
| Pré-production des dépliants 2012 et 2013  | Services professionnels pour la rédaction, la modification, la traduction, la préparation de copies, la conception graphique, la mise en page et la correction d’épreuves | 8 000 $ | 8 000 $ |
| Impression des dépliants 2012 | Coûts d’impression de 9 000 copies (5 000 en anglais et 4 000 en français) | 16 000 $ | 13 000 $ |
| **C.3 Publication de dépliants sur les listes de sauvegarde urgente et représentative ainsi que le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde 2012 & 2013 (anglais et français)** |  |  |
| Pré-production | Services professionnels pour la rédaction, l’édition, la traduction, la préparation de copies, la conception graphique, la mise en page et la correction d’épreuves | **32 663 $** | **35 000 $** |
| **C.4 Distribution de documents imprimés** |  |  |
| Expédition | Frais d’expédition vers les bureaux hors-siège, les commissions nationales et autres parties prenantes dans la stratégie de renforcement des capacités | **20 000** **$** | **70 000 $** |
| **D. Services de gestion des connaissances** | **338 250 $** | **290 000 $** |
| Développement de fonctionnalités en ligne et de pages Web dédiées | Services professionnels pour la gestion du système de connaissances et le développement de logiciels | 338 250 $ | 290 000 $ |
| **TOTAL** | **977 913 $** | **1 107 811 $** |
| **Non alloués** | **129 898 $** | **0$** |

1. Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyana, Iles Caïmans, Iles Vierges Britanniques, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Martin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago [↑](#footnote-ref-1)
2. Pourcentages sur tous les fonds alloués pour 2012-2013. [↑](#footnote-ref-2)